



Aux contribuables de la susdite municipalité

# AVIS PUBLIC

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par la soussignée, Yvette Roy, directrice générale adjointe / secrétaire-trésorière adjointe de la Municipalité de Saint-Ludger, que le Conseil municipal de Saint-Ludger tiendra une session publique régulière le mardi 8 juillet 2008 à 19h30 à la Salle du Conseil au 212, rue La Salle, deuxième étage.

Au cours de cette session, le Conseil doit statuer sur la demande de dérogation mineure suivante :

## NATURE ET EFFET :

Permettre l'agrandissement du terrain de 2,327.15 m<sup>2</sup> à 3,000 m<sup>2</sup>. Les normes minimales de lotissement de la municipalité sont de 3,600 m<sup>2</sup>.

IDENTIFICATION DU SITE CONCERNÉ : Le lot 5-P du Rang 7 Nord-Ouest du Canton de Risborough au 253 rue Principale.

Tout intéressé pourra se faire entendre par le Conseil municipal relativement à cette demande de dérogation mineure.

DONNÉ à Saint-Ludger, ce 18 juin 2008

  
YVETTE ROY

Directrice générale adj. / secrétaire-trésorière adj.